



## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DU CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : juillet-août-septembre 2016

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	28 716,25 \$
Personnel du cabinet du ministre <sup>1</sup>	30,72 \$
Total	28 746,97 \$

<sup>1</sup> Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses reliées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.